



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021 DE SWISSRESPECT DU 30 mai 2022, 16h30 à l'hôtel des vignes Uvrier

Liste des présence :

Les membres ont pu prendre position des points à l'ordre du jour par écrit. La liste des personnes qui l'ont fait est la suivante :

MM. Pascal Vuillet, André Gillioz, Paolo Tami, Mme Florence Burrus.

Pour le comité sont présents les membres suivants : Peter Hofmann, Jean-Daniel Balet, Laurent Franceschetti, Benjamin LeBreton, Eric Balet.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Peter Hofmann adresse ses vœux de bienvenue à l'assemblée. L'ordre du jour de l'assemblée générale est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Le président soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2021 à l'approbation de l'AG. Ce document a été remis à l'ensemble des membres avec la convocation.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Rapport d'activités 2021

Le rapport a été remis à l'ensemble des membres, le secrétaire général en donne un rapide résumé.

4. Rapport de trésorerie et de l'organe de contrôle

Conséquemment à l'approbation du rapport annuel, le secrétaire donne lecture des comptes 2021. Ceux-ci présentent une perte nette de CHF 7'147.-. Ce déficit s'explique en partie par les travaux menés sur la problématique de la vision 2030 qui a coûté chf 5'000.-.

La lecture du rapport de révision pour l'exercice écoulé ne donne lieu à aucun commentaire particulier, il est accepté à l'unanimité.

5. Approbation des rapports et comptes 2021 et décharge au comité

L'assemblée approuve les comptes et le rapport de révision tels que présentés et donne décharge aux organes de l'association à l'unanimité.

La question se pose, au niveau comptable, de faire apparaître dans les comptes annuels les cotisations impayées. L'assemblée propose d'écrire aux membres qui n'ont pas démissionné et qui n'ont pas payé leur cotisation dans les temps impartis. Une information sur une probable exclusion dans ce cas leur sera adressée.

6. Elections statutaires : présidence, comité, révision

Le président en exercice accepte de renouveler son mandat pour une année. L'assemblée générale désigne également son secrétaire en la personne d'Eric Balet. Le poste de trésorier est momentanément vacant. Celui de vice-président est occupé par Jean-Daniel Balet.

Ses nominations sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

L'assemblée accepte la réélection de la fiduciaire Fidag comme organe de révision à l'unanimité.

7. Cotisations annuelles

L'assemblée décide de reconduire les cotisations annuelles sur les mêmes bases que les années précédentes, soit CHF 100.- pour les personnes privées et CHF 1'000.- pour les entreprises.

8. Modification des statuts

L'assemblée générale accepte la modification des statuts des articles 1 et 2 telle que présentée (changement d'adresse).

Elle valide également la modification de l'article 5.

Les articles 7, 8 et 11 demeurent inchangés.

9. Divers

Ce point appelle différents commentaires résumés comme suit :

- Si l'association veut continuer d'exister, elle doit prouver une influence réelle sur les sujets qu'elle traite
- Le choix des thèmes traités reste crucial. Le thème du moment concerne la neutralité
- La question de pivoter se pose également.

A l'issue de l'assemblée des membres du comité enregistre une courte vidéo à publier sur les réseaux sociaux.

Pour le procès-verbal

Eric Balet

Sion, le 13 juin 2022